

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Chaumes-en-Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, en mairie annexe de Chéméré, sous la présidence de Monsieur LECLEVE, Maire.

Etaient présents : MM. LECLEVE Georges, LAIGRE Joseph, GUILBAUD Hubert, PORCHER née LONGIN Virginie, CROM née HAMON Anne, GRAVOUIL Michel, GRELLIER Yves, HALGAND née MALENFANT Karine, DAVID née HUPE Marie-Laure, BRIANCEAU Philippe, DEBEAULIEU née BROSSARD Catherine, CHAUVET Gérard, DROUET Jacky, GARDELLE née GARRAUD Pascale, FOUQUET née RENOU Karine, DOUSSET Marcel, PONEAU née AUDION Michelle, MALARD Pierre, MALHOMME Jacques, SORIN Jean-Luc, ZINADER Michaël, GOUY née MICHELOT Valérie, EVIN née GILLET Céline, HAMON née DURAND Céline, PASQUEREAU née RENOU Elisabeth, DULIN Steeve, DELAUNAY Yoann, VOYAU Jean-Marc, GUIGNON née VADE Christelle, RUNGOAT Romain, MUSLEWSKI Dominique, BOUCHER Nicolas, PIPAUD née GUILBAUD Marie-Paule.

Absents ayant donné procuration : MM. ROUET née RENAUDINEAU Christelle, BRUNETEAU née PADIOLEAU Anne, BRIAND Philippe.

Excusés : MM. LANDREAU née MARTIN Françoise, BARREAU née FIOLEAU Isabelle, MORICE née GRIVAUD Nathalie, NELLENBACH Jean-Philippe, GIBET née GIRARDEAU Sylviane, PENNETIER née BIGOT Sabrina, BERTHELOT née PORLIER Tatiana, VOYAU Frédéric.

Le conseil a choisi comme secrétaire Madame PONEAU Michelle.

TARIFS POUR LES CIMETIERES

Suite aux propositions de la commission des affaires sociales et des finances, il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour les cimetières :

		Tarifs	Date d'application
<u>Cimetières</u>			
Concession cimetière, cavurne, columbarium	15 ans	201,00 €	01/05/19
	30 ans	402,00 €	01/05/19
Caveau neuf	1 place	755,00 €	01/05/19
	2 places	900,00 €	01/05/19
	3 places	1 073,00 €	01/05/19
Caveau d'occasion (caveaux issus des reprises lors des abandons ou des non renouvellement de concessions)	1 place	50% sur la base du tarif neuf selon le nombre de places	01/05/19
	2 places		
	3 places		
Caveau provisoire	Tarif progressif	35 € le 1 ^{er} jour 70 € le 2 ^{ème} jour 105 € le 3 ^{ème} jour 50 € par jour supplémentaire d'occupation au-delà de 3 jours	01/05/19

Case au columbarium (possibilité de mettre jusqu'à 4 urnes)	1	620,00 €	01/05/19
Cavurne (possibilité de mettre jusqu'à 4 urnes)	1	457,00 €	01/05/19
Fourniture d'une plaque signalétique pour apposition sur une case columbarium (gravure à la charge du demandeur)		70,00 €	01/05/19
Fourniture d'une plaque mémoire pour le Jardin du Souvenir à apposer sur la stèle de la mémoire pour une durée de 15 ans (gravure à la charge du demandeur)		60,00 €	01/05/19
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir		Gratuit (sur autorisation préalable)	01/05/19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs municipaux des cimetières susmentionnés tels que présentés,
- de donner tous pouvoirs au maire pour mener ce dossier à bien,

POUR EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE

Le 04/04/19,

**Le maire,
Georges LECLEVE.**

Monsieur Le Maire,
Georges LECLEVE

